

INSCRIPTIONS 2019/2020

Le dossier d'inscription à compléter et à rapporter par le ou les responsables légaux en salle 119
au collège les

- **LUNDI 17/06/19 DE 07H30 A 12H30**
- **MARDI 18/06/19 DE 13H30 A 18H30**
- **VENDREDI 21/06/19 DE 09H00 A 12H00**

Le dossier doit comprendre **obligatoirement** :

- fiche d'inscription couleur verte et Droit à l'Image en recto-verso avec **3 photos récentes**
- R.I.B.** (relevé d'identité bancaire) au nom du Responsable légal financier qui paie les frais scolaires.(pas de livret A).
- photocopie du livret de famille **complet** (parents et enfants)
- copie jugement de divorce**, pour les parents divorcés
- ou **copie de l'ordonnance de non-conciliation**, pour les parents séparés
- justificatif de domicile (EDF, bail...)
- photocopie de la carte nationale d'identité ou passeport ou titre de séjour de l'élève
- attestation d'assurance responsabilité civile **2019/2020 à la rentrée de septembre**
- fiche d'urgence (**mettre photocopie des vaccinations du carnet de santé**)
- photocopie de la carte vitale lisible du responsable légal
- Fiche d'inscription à la demi-pension + **R.I.B.** (relevé d'identité bancaire) au nom du Responsable légal financier qui paie les frais scolaires.(pas de livret A).
- bilan orthophonique pour les élèves dyslexiques et tout document médical utile au médecin scolaire
- certificat de nage libre pour les élèves qui demandent la **6^{ème} section sportive** (à demander à la piscine municipale)

- La cotisation du foyer s'élève à 8 euros.** Le paiement s'effectuera soit par chèque à l'ordre du Foyer socio-éducatif du collège Maurice GENEVOIX, soit en espèces, le jour de l'inscription.

ATTENTION : LES ELEVES QUI NE SERONT PAS INSCRITS A CES DATES NE SERONT PAS ACCEPTES EN CLASSE A LA RENTREE DE SEPTEMBRE. LES PARENTS DEVRONT PRENDRE RENDEZ-VOUS AUPRES DE LA DIRECTION.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE